



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat mandate le chef de l'EMCC pour stabiliser la situation de la Fondation urgence santé (FUS). La réponse à l'urgence est et a toujours été garantie

Le Conseil d'Etat a décidé de mandater le chef de l'EMCC, Denis Froidevaux, pour établir un diagnostic permettant dans un premier temps de stabiliser et d'assurer le bon fonctionnement de la FUS. Une dégradation de l'ambiance de travail signalée le 8 février est à l'origine de cette décision. Deux audits sont en cours; des propositions de réorganisation de la FUS, en concertation avec son conseil de fondation, seront faites au Conseil d'Etat par le chef de l'EMCC. Les missions de la FUS ont toujours été assurées et la sécurité de la population a toujours été garantie.

La FUS est une fondation de droit privé dotée d'un Conseil de fondation avec laquelle l'Etat passe un contrat de prestation annuel. Des problèmes de management ont été portés à la connaissance du Département de la santé et de l'action sociale fin août 2021 par des employés. Deux audits ont été lancés dans la foulée, le premier portant sur le climat de travail et les relations entre la direction générale et les collaborateurs, le second sur la gouvernance de la Fondation.

Alors que le conseil de fondation de la FUS et le DSAS attendaient les résultats de ces deux audits, le climat de travail s'est détérioré le 8 février, avec notamment la démission de deux cadres. Les faits ont été portés à la connaissance de la cheffe du Département de la santé et de l'action sociale qui a, sans attendre, saisi le Conseil d'Etat.

Le gouvernement a ainsi pris des décisions lors de sa séance de ce jour pour continuer à garantir les missions de la FUS d'une part, et restaurer un climat de travail apaisé d'autre part. A cet effet, le Conseil d'Etat a mandaté le chef de l'EMCC, Denis Froidevaux, pour établir un diagnostic permettant de stabiliser le fonctionnement de la FUS. Aussi, sur la base des résultats des deux audits en cours et des constats qui seront effectués sur le fonctionnement de la structure, des propositions de réorganisation, en concertation avec le Conseil de fondation, seront faites par le Chef de l'EMCC à une délégation ad hoc du Conseil d'Etat, composée notamment de la

Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale, de la Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité, et du Président du Conseil de fondation de la FUS. Un suivi régulier de la situation sera effectué par le Conseil d'Etat. Il remercie Denis Froidevaux de sa disponibilité.

Le Conseil d'Etat tient à souligner qu'à aucun moment les prestations délivrées par la FUS à la population en matière d'urgence et de santé publique n'ont été touchées par ces dysfonctionnements managériaux. Sur le plan opérationnel, la réponse aux besoins de la population est et continuera d'être assurée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 février 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

DJES, Denis Froidevaux, chef de l'Etat-major cantonal de conduite